



Développement
touristique

fiches
Action
Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*
www.regionpaca.fr





Congrès

Objectif

Le tourisme de séminaires et de congrès génère une importante activité touristique qu'il est important de renforcer, notamment pour son rôle économique, en dehors des périodes de forte fréquentation touristique.

Bénéficiaires

- Associations loi 1901 ;
- Syndicats de professionnels ;
- Communes, intercommunalités ayant acquis la compétence tourisme ;
- Offices intercommunaux de tourisme, Offices de tourisme.

Modalités

Un seul dossier est retenu par bénéficiaire et par exercice budgétaire.

Délais

Afin de permettre la gestion optimale des dossiers, ceux-ci doivent parvenir au service tourisme :

- du 15 août au 15 octobre pour les congrès programmés l'année suivante ;
- du 1^{er} mars au 15 avril pour les dossiers présentant un caractère urgent ou complémentaire en cours d'année.

Congrès éligibles

Ils doivent réunir au moins **300 participants** et induire une nuitée au minimum ; un questionnaire d'évaluation du congrès est adressé par le service Tourisme au porteur de projet. Celui-ci doit le retourner avec le compte-rendu final de l'activité (obligatoirement illustré de photographies du congrès). Tout événement n'ayant pas été évalué ne pourra prétendre à une subvention l'année suivante.

Montant de l'aide régionale

Les frais d'organisation (location de salles, matériels, sécurité, frais d'actes, de communication et d'intervenants) sont pris en charge à hauteur de **30 % maximum** avec une aide **plafonnée à 10 000 €**.

Ne sont pas prises en compte les dépenses et opérations suivantes : fonctionnement général des associations organisatrices ; congrès n'induisant aucune nuitée ; opérations de communication ou de promotion ne concernant pas le congrès ; événements se déroulant en période de forte fréquentation touristique.

Contact : Service Tourisme au 04 91 57 54 60 (61) ou tourisme@regionpaca.fr

